

PROCES-VERBAL COLLEGE DES ECOLES DOCTORALES du 27 janvier 2021

Etaient présents :

- Pascaline ADONAÏ, Responsable adjointe du BRED et responsable qualité
- Christian AUSONI, Représentant de l'École Universitaire de Recherche
- Natacha BESSIS, Directrice adjointe de l'ED Galilée
- Viviane BIRARD, Gestionnaire de l'ED Erasme
- Claire BLANDIN, Directrice adjointe de l'ED Erasme
- Olivier BODINI Directeur de l'ED Galilée
- Alexandra LÉPINE, Responsable du Bureau de la Recherche et des Études Doctorales
- Pascale MOLINIER, Vice-présidente de la commission recherche
- Antoine PÉCOUD, Directeur adjoint de l'ED Erasme
- Karl-Léo SCHWERING, Directeur de l'ED Erasme
- Manel TOUMI, Représentante des doctorants de l'ED Erasme

Invités :

- Bastien COUESART, Responsable du pôle vie étudiante du SEVES
- Olivier DERRE, Responsable du pôle scolarité du SEVES

Excusés :

- Safaa AL ALI, Représentante des doctorants de l'ED Galilée
- Ana FARTO, Gestionnaire de l'ED Galilée
- Nesrine MOUHOUBI, Représentante des doctorants de l'ED Galilée

ORDRE DU JOUR :

- 1) Informations générales,
- 2) Point scolarité (inscriptions, réinscriptions, exonérations),
- 3) Calendrier des réunions du conseil des écoles doctorales,
- 4) Projet de la nouvelle direction de la recherche,
- 5) Budget des écoles doctorales,
- 6) Formations doctorales (CFDIP, catalogue des formations, conséquences COVID),
- 7) Thèse en 180 secondes,
- 8) Cérémonie de remise des doctorats,
- 9) Réflexion sur le maintien des activités dans le contexte actuel (les journées Ecole Doctorale),
- 10) Questions diverses.

La séance est ouverte à 14h par Pascale Molinier, vice-présidente de la commission recherche.

1) Informations générales

La vice-présidente de la commission recherche souhaite la bienvenue aux membres du collège des écoles doctorales. Les membres du collège des écoles doctorales sont invités à se présenter brièvement. Les changements sont les suivants :

- Alexandra Lépine, anciennement cheffe de cabinet adjointe devient responsable administrative du BRED,
- Christian Ausoni, professeur et responsable d'équipe Math STIC au LAGA précise qu'il remplace Christophe Fouqueré dans le cadre de l'école universitaire de recherche.

2) Point scolarité (inscriptions, réinscriptions, exonérations)

Olivier Derre, responsable du pôle scolarité et Bastien Cousaert, responsable du pôle vie étudiante du SEVES, sont invités à apporter des précisions différentes questions liées aux doctorants.

Viviane Birard indique que cette année une vingtaine de dossiers de réinscription n'ont pas été remontés sur la plateforme de l'ED.

Exonération des frais de scolarité pour les doctorants qui soutiendront avant juin 2021

L'attestation sur l'honneur signée par le doctorant, le directeur de thèse et l'école doctorale devra être transmise par le BRED à la scolarité. Le BRED est en charge de la saisie du profil COVID sur Apogee.

Exonération des frais de scolarité pour les doctorants en césure

Le doctorant est soumis au régime étudiant (code de l'Éducation). Actuellement, lors de la césure, le doctorant est inscrit en formation initiale, paye des droits de scolarités au taux réduit et s'acquitte également de la CVEC.

Karl-Léo Schwering rappelle l'article 14, Titre II de l'Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat : « *A titre exceptionnel, sur demande motivée du doctorant, une période de césure insécable d'une durée maximale d'une année peut intervenir une seule fois, par décision du chef d'établissement où est inscrit le doctorant, après accord de l'employeur, le cas échéant, et avis du directeur de thèse et du directeur de l'école doctorale. Durant cette période, le doctorant suspend temporairement sa formation et son travail de recherche, mais peut demeurer inscrit, s'il le souhaite, au sein de son établissement. Cette période n'est pas comptabilisée dans la durée de la thèse. L'établissement garantit au doctorant qui suspend sa scolarité son inscription au sein de la formation doctorale à la fin de la période de césure* »

Olivier Derre précise qu'il doit justifier auprès de l'agence comptable et de la cour des comptes, le non-paiement de la césure (à taux réduit). Il propose au BRED de mettre en place une procédure pour exonération des doctorants en césure. Le BRED transmettra à la scolarité l'identifiant INE du doctorant et le numéro CVEC. Olivier Derre aura ainsi un justificatif et il pourra procéder à l'exonération. Il rappelle que les exonérations sont limitées à 10 % de l'effectif total des étudiants par an.

Calendrier des inscriptions et réinscriptions des doctorants

Les dates du calendrier des inscriptions en 1^e année de doctorat et des réinscriptions ont été fixées sans concertation en amont des membres du collège des écoles doctorales.

Pascale Molinier va rencontrer Pascal Coupey, Vice-Président CFVU, afin de revoir les termes de la réglementation et éventuellement mettre en place une procédure en interne.

Olivier Derre précise que sur la plateforme de la scolarité ne figure pas de limite de date pour les réinscriptions. Les relances s'effectuent auprès des doctorants qui n'ont pas payé et non sur la réinscription.

Viviane Birard souhaiterait aussi avoir une liste des impayés mi-décembre pour un retour courant janvier. Elle pourra ainsi relancer les doctorants. Olivier Derre s'engage à le faire pour les doctorants inscrits.

Les codes étapes pour les doctorats doivent être recréés afin d'harmoniser les règles d'inscription. Alexandra Lépine propose de mettre en place un groupe de travail avec Appie Ayimin, Responsable du Pôle suivi de l'offre de formations et applications du SEVES.

Création d'un guichet unique dédié aux doctorants

Olivier Bodini précise que les doctorants ont un statut particulier, à la fois étudiant et personnel de l'université. Lors de la réinscription, ils font la queue en même temps que les étudiants en licence et en master. Par ailleurs, l'accueil des doctorants non-francophones n'est pas optimal. Il est demandé à Olivier Derre la possibilité de mettre en place un « guichet unique » dédié uniquement aux doctorants qui se réinscrivent.

Olivier Derre n'envisage pas la création d'un guichet unique en raison d'un manque de postes et de place pour un comptoir dédié. Il juge que ce n'est pas nécessaire de créer un guichet unique car les démarches s'effectuent en ligne. Les doctorants ont toujours la possibilité de venir sur place. Il informe les membres de la mise en place d'une cellule hot line composée de quatre personnes qui sont principalement des doctorants donc sont à même de répondre aux questionnements des doctorants.

Karl-Léo Schwering propose à la scolarité de définir une demi-journée avec une plage horaire dédiée aux doctorants francophones et aux doctorants anglophones qui rencontrent des difficultés à l'utilisation de la plateforme scolarité.

Bastien Couesart indique que la maison des étudiants, créée dans le cadre du label « Bienvenue en France », accueille les étudiants étrangers du lundi au vendredi. En période de Covid, c'est sur rendez-vous. Le pôle vie étudiante peut accompagner les doctorants dans leurs démarches avec des plages horaires dédiées y compris pour les non-francophones.

Pascale Molinier propose aux écoles doctorales, au pôle scolarité et au pôle vie étudiante de constituer des groupes de travail dont l'objectif est de simplifier les procédures tout en respectant la réglementation.

3) Calendrier des réunions du conseil des écoles doctorales

Pascale Molinier demande aux membres du Collège des Ecoles Doctorales de modifier les dates du conseil. Olivier Bodini précise qu'Ana Farto, non présente le mercredi, a son rôle au sein du conseil et doit être présente.

Le conseil du collège des écoles doctorales aura désormais lieu le jeudi de 14h00 à 16h00 au lieu du mercredi. Le calendrier prévisionnel pour 2021 est le suivant :

- 18 mars 2021
- 24 juin 2021
- 23 septembre 2021
- 25 novembre 2021

Concernant les modalités d'organisation de ce conseil, un mail sera envoyé aux membres 15 jours avant la séance pour les demandes d'inscription des points à l'ordre du jour. L'ordre du jour sera transmis au plus tard 8 jours avant le conseil.

Les réunions font l'objet d'un compte-rendu qui sera présenté à la réunion suivante pour approbation avant d'être diffusé aux participants et mis en ligne sur l'ENT. Les travaux du CED sont présentés par la vice-présidente à la commission recherche et au conseil d'administration de l'USPN.

Pascaline Adonaï est en charge des aspects administratifs du collège des écoles doctorales.

4) Projet de la nouvelle direction de la recherche

Pascale Molinier informe les membres du collège des écoles doctorales que le Président de l'université souhaite mettre en place une direction de la recherche associant le bureau de la recherche et des études doctorales (BRED) et le service des activités industrielles et commerciales (SAIC). A terme (après travaux), la direction de la recherche sera située dans l'ancienne bibliothèque.

Comme annoncé par Christophe Fouqueré, la Vice-Présidente Recherche est accompagnée de trois chargés de mission :

- Charles Desfrancois, DR CNRS, pour le domaine des sciences exactes et les relations avec le CNRS
- Nadine Varin-Blank, DR Inserm, pour le domaine de la santé, de la médecine et les liens avec l'Inserm
- Corinne Vercher-Chaptal, Professeur des universités en gestion, pour le domaine des SHS et le lien avec le Campus Condorcet

Franciane Barul, gestionnaire des inscriptions en doctorat, HDR et cotutelle de thèse au BRED partira à la retraite fin mars 2021. Alexandra Lépine indique que la DGS a donné son accord pour un recrutement et un passage du poste en catégorie B.

Alexandra Lépine a aussi entamé les démarches pour l'obtention d'un poste supplémentaire en support des écoles doctorales dont les principales missions seraient la coordination et l'animation des deux écoles doctorales, la réalisation d'enquêtes, la production d'indicateurs, la communication (site internet des écoles doctorales), l'organisation des journées doctorales et des remises de diplômes. Ce poste est demandé en catégorie A.

Au vu de l'organigramme du BRED en date du 05 janvier dernier, Viviane Birard s'inquiète de savoir si les postes de gestionnaire d'ED deviendront des postes de catégorie C. Alexandra Lépine lui répond que ce sont des postes de catégorie B qui le resteront.

5) Budget des écoles doctorales

Le montant de la dotation pour 2021 est de 42 750 € pour chaque école doctorale. Concernant l'ED Galilée, la dotation pour les bourses au mérite (issu d'un demi contrat doctoral de l'ED) est de 47 686 €.

La commission recherche se réserve le droit réaffecter une partie du budget « Professeurs invités » aux écoles doctorales en fonction de l'évolution de la situation actuelle. Le montant pourra ainsi servir à l'amélioration des conditions de vie des doctorants (équipement, mobilité sortante des doctorants, ...).

La venue des professeurs invités est prévue à partir de juin 2021 et ce jusqu'en novembre 2021.

Karl-Léo Schwering demande la marche à suivre pour les mobilités sortantes qui étaient prévues en 2020. Pascale Molinier précise que le report ne pourra pas être effectué. Karl-Léo Schwering indique donc que les demandes des doctorants pour une mobilité sortante en 2020 seront prioritaires sur celles de 2021.

6) Formations doctorales (CFDIP, catalogue des formations, conséquences COVID)

Olivier Bodini rappelle l'historique. Une réunion téléphonique s'est tenue l'année dernière entre Claire Blandin, Pascaline Adonai, Anne Pellé, Olivier Bodini et Thomas Coudreau (Professeur Université de Paris Diderot / réseau national des collèges doctoraux). Lors de cet entretien, Thomas Coudreau avait donné son

accord oral pour un partenariat moyennant un flux d'échanges des doctorants contrôlés aux formations CFDip / USPN à un coût raisonnable.

Alexandra Lépine précise que le CFDip ne fait pas partie de l'Alliance Sorbonne Paris Cité mais de l'IDEX. Le contact est donc Edouard Kaminski, Vice-Président en charge du pilotage de l'IDEX Université de Paris.

Pascale Molinier contactera Thomas Coudreau et Edouard Kaminski. Une réunion sera ensuite organisée entre la VP CR, les directeurs des Ecoles Doctorales, Edouard Kaminski et éventuellement les responsables de formations (Claire Blandin et Natacha Bessis).

Karl-Léo Schwering demande que le catalogue des formations doctorales proposées à l'USPN soit diffusé. Ainsi les nouveaux doctorants auront une projection des formations à suivre durant leur thèse. Pascaline Adonaï fait le nécessaire.

7) Thèse en 180 secondes

« La thèse en 180 secondes » est un dispositif national mis en place pour les doctorants. Viviane Birard précise que l'ED Erasme a déjà proposé des doctorants à ce challenge mais qu'ils se sont heurtés au manque de préparation à cet exercice qui doit être mis en place au sein de l'université.

Natacha Bessis propose à Claire Blandin de proposer ensemble, une formation relative à la communication et à la vulgarisation de la thèse.

Une incitation des doctorants à la participation à ce concours sera effectuée par les ED.

8) Cérémonie de remise des doctorats

Karl-Léo Schwering propose de discuter de ce point avec Olivier Bodini puis avec les bureaux respectifs. L'objectif est de relancer ces remises des diplômes (qui étaient auparavant du ressort d'USPC) en simplifiant le format afin de rendre cette journée plus conviviale pour les familles des doctorants. Viviane Birard attire l'attention des membres du collège sur le fait qu'il ne peut y avoir de remise de diplôme possible l'année de la soutenance.

Ce point sera à l'ordre du jour du prochain conseil (organisation de la cérémonie en 2022).

9) Réflexion sur le maintien des activités dans le contexte actuel (les journées Ecole Doctorale)

Le colloque de l'Ecole Doctorale Erasme s'est déroulé le 1^{er} octobre 2020 et une journée d'Etudes est prévue vraisemblablement en novembre 2021.

La journée de l'Ecole Doctorale Galilée se déroulera en novembre / décembre 2021.

Le 5 février 2021 aura lieu en distanciel la rentrée des doctorants de l'Ecole Doctorale Galilée.

9) Questions diverses

La dernière version de la charte des doctorants (avec quelques corrections) sera mise en ligne sur la plateforme des doctorants.

Une discussion sur son contenu et une mise à jour sera à effectuer.

La séance est levée à 16h.